

Les secrétaires généraux  
du SUI-FSU et du SNIA-IPR UNSA  
A  
M. Gabriel ATTAL  
Ministre de l'Éducation nationale

### **Lettre à Monsieur le Ministre**

#### **Une expertise précieuse au service de la conduite du changement**

Les inspecteurs du second degré, qu'ils soient IA-IPR ou IEN ET-EG-IO, disposent d'une expertise incontestable et reconnue à tous les niveaux du système éducatif. Elle est irremplaçable et éminemment précieuse. Vous l'avez vous-même réaffirmé lors de votre visioconférence de rentrée et nous vous en remercions. C'est là le fondement de leur positionnement stratégique au sein des académies, comme conseillers du recteur.

Cette expertise fondamentale ainsi que nos missions, récemment actualisées, et notre légitimité aux yeux des différents acteurs – notamment des enseignants, dont nous connaissons parfaitement les pratiques et les besoins de formation – font de nous des acteurs majeurs d'une mise en œuvre pédagogique effective et efficace des réformes.

Nous sommes, vous le savez, des leviers essentiels pour l'amélioration du système éducatif et la transformation des pratiques, à même de ménager, sur le terrain que nous connaissons parfaitement, des transitions, de donner tout leur sens aux textes réglementaires traduisant les décisions que vous prenez et de trouver des voies de passage qui permettent de mobiliser l'ensemble des personnels.

#### **Notre action au service de l'école des savoirs et de l'élévation du niveau des élèves**

Monsieur le Ministre, vous voulez recentrer l'École sur les savoirs.

Les savoirs sont notre domaine d'expertise : nous sommes spécialistes de nos disciplines, de leur didactique, de la pédagogie. Depuis Napoléon, notre cœur de mission a constamment été réaffirmé : veiller à la qualité des savoirs et à la qualité de leur transmission.

Notre action peut contribuer à l'élévation du niveau des élèves. Nous sommes prêts à relever le défi et à mener le travail d'impulsion sur le terrain pour y parvenir.

Comme nous l'avons fait pour chaque réforme, nous saurons faire preuve d'agilité et prendre appui sur notre capacité collective à analyser les situations, à leur apporter les réponses adéquates et à organiser notre action afin d'aller à la rencontre des équipes de tous les établissements de France.

#### **Le choc des savoirs et l'organisation du travail des inspecteurs**

Le rapport non encore publié de la mission Exigence des savoirs suggère un lien entre l'élévation du niveau des élèves et une nouvelle organisation du travail des inspecteurs dans le cadre d'un service administratif, supposé la rendre plus efficace que celle qui existe.

Actuellement, les inspecteurs se réunissent très régulièrement en collèges, animés par des doyens. Ils définissent collectivement les stratégies et la répartition du travail à même de mettre en œuvre un plan de travail académique piloté par le recteur, en lien avec les priorités définies nationalement. Ils produisent des réflexions prospectives sur les réformes en cours afin de conseiller le recteur pour leur déclinaison académique prochaine.

Nous remarquons que la mission Exigence des Savoirs n'a initié aucune consultation sur cette question, qui ne faisait d'ailleurs pas partie des thématiques à explorer. Au-delà des interrogations qu'il serait sans doute légitime de formuler quant à la nature du lien établi, nous tenons à vous rappeler que les personnels que nous représentons, et qui sont massivement syndiqués, sont fermement opposés à la mise en place d'un quelconque service chargé d'organiser l'activité des inspecteurs. Nous sommes donc extrêmement attachés à ce que cette perspective reste à l'état de simple suggestion.

Les inspecteurs du second degré, IA-IPR et IEN ET-EG-IO, ont toujours fait preuve d'un engagement sans faille dans l'action pour porter les réformes au cœur de la classe, sans compter leur temps ni attendre la validation d'un chef de service, en lien constant avec l'autorité dont nous dépendons par décret, le recteur, et à qui nous rendons compte, lui permettant ainsi d'être directement informé de l'avancement sur le terrain, d'être alerté avec toute la sincérité nécessaire et de prendre les décisions de régulation jugées utiles.

Pour ce qui est d'identifier celle des organisations qui serait la plus efficace pour agir, notamment au moment d'engager un chantier de réforme aussi important, nous tirerions tous profit d'une concertation et d'une évaluation partagée objective des fonctionnements actuels.

### **Les conséquences délétères d'un service de la pédagogie sur l'efficacité de notre action**

Monsieur le Ministre, nous avons un sens aigu des responsabilités et sommes attachés à exercer nos missions à hauteur de la confiance qui nous est accordée. Nous sommes et serons sensibles à celle que vous nous témoignerez.

Nous savons également que cela va de pair avec le fait de rendre compte de notre action, de partager nos analyses et de proposer des solutions.

Parties prenantes d'une mission de service public, nous restons donc très inquiets quant à l'organisation de notre activité par un service de type administratif basé au rectorat. Elle ne nous convainc nullement.

Elle ne répondra pas à l'urgence pédagogique de l'élévation du niveau des élèves que vous souhaitez, Monsieur le Ministre, et à laquelle nous adhérons déjà pleinement.

Elle ne correspondra pas non plus aux exigences inhérentes à notre travail qui demande, collectivement et individuellement, réactivité, prise d'initiative et mobilité auprès des établissements et des équipes sur l'ensemble du territoire académique.

Pour porter efficacement la politique nationale et académique, les inspecteurs du second degré, IA-IPR et IEN ET-EG-IO, sont missionnés par le Recteur pour interagir en permanence et autant que nécessaire avec l'ensemble des services du rectorat, qui dépendent du Secrétaire général. Le recteur les missionne également auprès des directions départementales, pilotées par les DASEN, auprès des partenaires institutionnels comme auprès des collectivités territoriales.

« Un service de la pédagogie, placé sous l'autorité d'un chef de service qui superviserait l'action des inspecteurs du second degré à l'échelle du rectorat » nous couperait, de façon structurelle, du recteur, des services, des DASEN et de l'ensemble des acteurs essentiels du système.

Monsieur le Ministre, ne perdez pas le lien avec les experts de haut niveau, légitimes, reconnus et respectés, que nous sommes, des conseillers en stratégie et forgeurs de sens.

Les seuls capables d'interagir avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, de la salle de classe aux groupes de travail de la DGESCO, nous semons, nous convainquons par notre capacité à redonner du sens ou à le consolider sur le terrain.

Enfin, l'opinion publique française ainsi que la Cour des comptes seraient surpris d'apprendre que le ministère de l'Éducation nationale puisse trouver les ressources financières afin de créer des chefs de service dans plus d'une trentaine de rectorats sans plus-value. Le rapport PISA 2023 soulignait que l'enseignement français coûte plus cher que celui de nos voisins allemands avec des enseignants moins bien rémunérés.

Afin de vous présenter la force que nous sommes au service de la réussite des politiques éducatives et les propositions que nous portons pour exercer notre métier le plus efficacement possible au sein de l'institution, nous sollicitons une audience auprès de vous et vous remercions de l'attention que vous accorderez à cette requête des inspecteurs du second degré, IA-IPR et IEN ET-EG-IO.